

Edito

Cher(e) camarade,

Pour nos adhérents à l'étranger, structurer l'action syndicale est souvent une gageure dans un contexte où le dialogue social n'est pas encore entré dans les mœurs et où la fameuse « assemblée générale de concertation » se limite trop souvent à une tribune pour le chef de poste. Dès lors, comment constituer une section syndicale ? Quelles sont ses relations avec le syndicat ? Comment élaborer une plate-forme revendicative ? Quels sont les outils pour mener des négociations ?

C'est pour essayer de répondre à toutes ces questions qu'une délégation de la CFDT-MAE s'est rendue à Alger du 23 au 26 novembre, à la demande de nos sections en Algérie. Vous découvrirez le compte-rendu de cette mission dans ce numéro de La Lettre du Syndicat.

Les préoccupations soulevées par nos camarades en Algérie sont partagées par de nombreux militants, à l'étranger ou à l'administration centrale, et nous avons décidé, en 2013 et en 2014, de mettre l'accent sur leur formation. Pour ce faire, nous disposons d'outils très performants :

- × l'IREFE, le centre de formation de l'Union régionale CFDT en Ile-de-France, organise à Paris et à Bierville (91) des sessions s'adressant aux militants novices (« Repères », sur les valeurs et l'histoire de la CFDT) ou plus confirmés (« Comité d'hygiène et de sécurité », « Trésorier de syndicat »...);
- × La fédération Interco CFDT offre également des formations destinées aux militants - « militants responsables » - et aux collectifs - sections syndicales, commission exécutive;
- × Enfin, la CFDT-MAE mène des actions de formation centrées sur les besoins de nos adhérents, notamment recrutés locaux. Elle élabore des supports destinés à apporter des réponses claires à des questions que tout nouvel adhérent est en droit de se poser, par exemple sur l'utilisation qui est faite des cotisations. Des fiches thématiques, « Les mémos de la CFDT-MAE », seront bientôt mises en ligne sur notre site.

Nous aurons l'occasion de développer davantage cette offre de formation lors de l'assemblée générale de la section de Paris, le 30 janvier prochain.

Cher(e) camarade, note déjà cette date dans ton agenda !

Je te souhaite une bonne lecture,

Nathalie Berthy

Rédacteurs : Nathalie Berthy, Thierry Duboc, Moumouni Agboké Kossi,

Conception : Nadine Monchau

CFDT-MAE : 57, bd des Invalides, 75700 PARIS
Tél. 01.53.69.36.99 - Fax 01.53.69.37.34

CFDT-MAE : 11, rue de la Maison Blanche, 44035 NANTES
Tél. 02.51.77.25.81 - Fax 02.51.77.26.21

Mèl : cfdt.mae@diplomatie.gouv.fr
Site web : www.cfdt-mae.fr

La LDS est réalisée sous Scribus - Issn 2259-6453

Sommaire

Edito	page 1
La CFDT-MAE en mission de formation syndicale à Alger	page 2-3
Rapport de la Cour des Comptes sur les missions consulaires	page 4-5
Le CTM vu par les Recrutés locaux	page 6
Calendrier des réunions	page 6

La CFDT-MAE en mission de formation syndicale à Alger

La CFDT-MAE s'est rendue à Alger du 23 au 26 septembre 2013, pour rencontrer nos sections d'Alger, Oran et Annaba, nos adhérents, ainsi que de nombreux collègues non adhérents.

La délégation était composée de Nathalie Berthy, secrétaire générale, Nadine Monchau, conseillère syndicale chargée de la formation syndicale et du dialogue social dans les postes, et Jean-Pierre Farjon, ancien secrétaire général.

Le contexte de la mission : un bref rappel historique

En 2010, une grève de 12 jours a eu lieu dans les différents postes en Algérie en raison de la suppression, par l'ambassadeur de l'époque, des dispositions particulières de versement des salaires. Cette grève a été arrêtée sans gain substantiel pour les agents. En 2013, devant l'absence de proposition concrète de l'administration, la section CFDT d'Alger s'est à nouveau mise en grève ainsi que les sections d'Oran et d'Annaba. A Alger, cette grève a duré 37 jours. Un protocole de sortie de grève a été signé avec certaines avancées (retenue logement, jour de carence pour les arrêts maladie, application du droit local concernant la pause méridienne) mais des revendications salariales non satisfaites. Au Congrès de Bierville début juillet 2013, nos délégués d'Algérie ont manifesté le souhait de voir organiser, à l'attention des adhérents des sections d'Algérie, une formation sur les valeurs et le fonctionnement de la CFDT. C'est dans ce cadre que cette mission s'est déroulée, même si les questions revendicatives ont occupé une large place dans les débats.

Une heure mensuelle d'information (HMI) qui a suscité l'intérêt des personnels

Une trentaine d'agents de plusieurs services (SCG, SCAC, consulat général) et de toutes catégories, adhérents ou



non, ont assisté à l'HMI. Plusieurs questions ont été soulevées : suites de la grève du printemps, retraites, protection sociale, problème des IR des contractuels.

Une formation des adhérents centrée sur les valeurs de la CFDT et les principes de l'action revendicative

Après avoir présenté l'histoire et les valeurs de la CFDT, les règles de fonctionnement d'une section, les réformes en cours du dialogue social dans les postes et les enjeux des élections 2014, les adhérents réunis en session de formation ont abordé plusieurs sujets notamment :

Comment construire l'action syndicale après la grève du printemps ?

la mission indique que l'administration aura toujours intérêt à la division des salariés. Intrinsèquement, le contexte est déjà clivant en Algérie car le traitement des RL est différent en fonction de leur nationalité (du fait des autorités algériennes qui accordent des droits différents aux Français (mono-

nationaux d'autre part) : les RL français peuvent avoir des comptes en euros en Algérie, les RL binationaux et les mono-nationaux algériens non ; ces derniers sont assujettis à l'impôt sur le revenu algérien qui est très lourd (35%). La mobilisation des seuls binationaux du consulat pendant la



Nos responsables de la section d'Alger

postes et les



Nos responsables de la section d'Annaba et Oran

grève du printemps ne permet pas de construire dans la durée le rapport de force. Pour donner du crédit à

l'action de la section, il faut élargir sa base militante en portant des revendicati

ons larges (retraite, protection sociale) ou des catégories jusque-là

peu entendues (ouvriers du service intérieur dont les salaires sont les plus bas).

Il sera toujours difficile de mobiliser pour une grève des personnels qui se sentent menacés dans leur emploi. Il faut donc mobiliser par d'autres formes d'action, une pétition par exemple.

Entretien avec l'ambassadeur : des convergences sur les questions salariales

La mission CFDT et l'ambassade se rejoignent sur l'analyse de la hausse du coût de la vie en Algérie, qui n'est compensée ni par le coût-vie (toujours

tronqué du montant de l'inflation en France) ni par les salaires, surtout pour les personnels les moins qualifiés. Le dialogue sur la refonte de la grille doit se poursuivre pour remédier à des situations injustes (personnes exerçant les mêmes fonctions mais recrutées à des niveaux de rémunération différents).

Le conseiller de coopération et d'action culturelle sensibilisé aux difficultés de son équipe

La mission a attiré l'attention du nouveau COCAC sur la persistance de situations de souffrance au travail, principalement imputables à la direction antérieure, mais qui persistent car la perte de confiance provoquée par la violence managériale continue après le départ des personnes impliquées. La mission a encouragé le COCAC à être particulièrement vigilant, à témoigner aux agents de sa volonté d'écoute et de dialogue, et à éclaircir les missions de chacun.

A l'Institut Français d'Alger (IFA), un dialogue social prometteur mais qui demande à être structuré

La mission a rencontré le Directeur de l'IFA et les deux représentants des personnels récemment élus. Ceux-ci nous ont fait part de leur isolement

par rapport au dialogue social du poste : aucune information n'arrive jusqu'à eux et ils sont très demandeurs d'informations et de formation. Compte tenu de l'importance de l'Institut français d'Algérie, qui comprend Alger et ses antennes d'Oran et d'Annaba, un dialogue social de proximité existe mais sans lien avec celui mené par l'ambassade. Une nouvelle grille des salaires vient d'être renégociée sans aucune concertation avec la réflexion de l'ambassade, alors que l'administration parle d'harmonisation des grilles salariales entre les instituts, les ambassades et les consulats.

Des agents du service intérieur mal lotis

Ces personnels sont les moins bien lotis en Algérie. Après 26 ans de service, un ouvrier algérien peut gagner seulement 300 euros (sur lequel il est imposable à hauteur de 35% !). Les agents du service intérieur (chauffeurs,

menuisiers, jardiniers, mécaniciens...) sont indispensables au fonctionnement du poste et disponibles à toute heure. Néanmoins, ils hésitent à formuler leurs revendications (revalorisation des salaires, équité dans les recrutements, formation) car ils craignent pour leur emploi. Certains ne parlent pas français, ce qui constitue un obstacle supplémentaire. Pour eux, le premier qui se plaindra sera le premier visé en cas de licenciement. Ces agents que personne ne défend aujourd'hui constituent, pour le syndicat, un axe prioritaire de syndicalisation.



Jean-Pierre Farjon et Nathalie Berthy

Cette mission a été l'occasion d'un enrichissement mutuel et d'une meilleure compréhension des revendications de nos collègues d'Alger. Nous allons continuer de travailler ensemble pour qu'elles aboutissent.

Merci à nos sections d'Alger, d'Oran et d'Annaba pour leur accueil !

RAPPORT DE LA COUR DES COMPTES SUR LES MISSIONS CONSULAIRES

Un constat juste, des propositions pas toujours pertinentes



LE RAPPORT DE LA COUR DES COMPTES sur l'évolution des missions et de l'organisation des consulats français a été publié le 29 octobre 2013.

La Cour commence par faire l'inventaire de l'ensemble des missions confiées aux consulats et formule des recommandations :

Administration des Français

Les possibilités de démarches sur Monconsulat.fr doivent être simplifiées et davantage dématérialisées. L'objectif que se fixe le MAE en termes de délai de délivrance de passeport (11 jours) est plus ambitieux que celui que se fixe le ministère de l'intérieur (15 jours), alors que les consulats allemands ou britanniques délivrent des passeports dans un délai de 4 semaines. S'agissant des CNI, le Cour recommande une réflexion sur le maintien de ce service hors Schengen. Une revalorisation des droits de chancellerie devrait être envisagée. Enfin, la suppression complète du notariat est envisageable.

Etat civil

Cette activité occupe 9% des équivalents-temps-plein (ETP) des consulats (14% dans l'espace Schengen). L'importance de l'activité de lutte contre la fraude (vérification d'actes à la demande d'autres administrations) est soulignée. La Cour exprime des doutes sur l'utilité du transfert des transcriptions au SCEC qui ne s'est pas traduit par un gain d'ETP s'agissant des transcriptions du Maghreb, mais estime qu'un transfert partiel vers un service spécialisé « devrait permettre des économies structurelles liées à l'industrialisation du processus et contribuer à l'effort de réduction des ETP demandés au MAE ».

Elections

La France est le seul pays à offrir autant de possibilités (nombre de scrutins et modalités de vote). Le coût des élections s'est élevé en 2012 à 20 millions d'euros, soit un coût par électeur 4 fois supérieur à celui d'un électeur en France.

La Cour relève le coût élevé de l'envoi des professions de foi, qui sont souvent arrivées hors délai, et propose sa suppression. Les professions de foi pourraient être

disponibles en ligne et à disposition dans les consulats. Les modalités de vote doivent être simplifiées, d'autant qu'en dépit du succès du vote internet, l'objectif de hausse du taux de participation n'a pas été atteint. La Cour propose la suppression du vote par procuration (puisque le vote par correspondance existe) et s'interroge sur l'intérêt d'avoir rétabli l'organisation par nos consulats des élections européennes, dans la mesure où nos ressortissants résidant dans les pays Schengen peuvent voter localement.

Enfin, la possibilité de figurer sur la liste électorale consulaire (LEC) sans être inscrit au Registre devrait être supprimée. La Cour demande qu'un bilan de l'organisation des élections de 2014 soit effectué, tant en ce qui concerne les modalités d'organisation que le coût engendré.

Journée Défense et Citoyenneté

La Cour propose la suppression de cette journée et son remplacement par l'envoi d'une documentation, qui pourrait être effectuée depuis la France. Le ministère de la Défense est réservé sur ce point.

Visas

En 2012, 2,6 millions de demandes instruites, 9% de refus, 78 millions de recettes nettes. Les consulats britanniques et allemands sont mieux armés pour le traitement des dossiers.

Par exemple, le consulat d'Allemagne à Shanghai compte 40 agents pour 90.000 visas, tandis que le consulat de France ne dispose que de 23 personnes pour 110.000 visas !

Action sociale

La Cour s'arrête sur le coût des rapatriements (590.000 euros en 2012) qui doivent être mieux encadrés. Des dérives à Madagascar et à Pondichéry ont été observées : 65 rapatriements ont concerné des ressortissants sans ressources, pour leur permettre de poursuivre leurs études en France... avec un billet retour !!!

Emploi et formation professionnelle

Les CCPPE sont peu efficaces, notamment en Europe où des dispositifs locaux existent : « *Le MAE s'interroge sur le maintien de ces structures dont il a déjà engagé la réduction* ».

La mission de conseil sur des sujets très divers (assurances, scolarité, fiscalité, création d'entreprises...)

n'entre pas dans le cadre de la Convention de Vienne. Une amélioration de l'information sur les sites internet pourrait limiter cette demande.

Bourses scolaires

La hausse des dépenses a été jugulée mais le circuit reste complexe.

La Cour s'intéresse ensuite aux moyens du programme 151 :

Sur la période 2007/2013, le programme 151 représente 22% des effectifs du MAE et aura vu ses effectifs baisser de 7,7% (contre 10% pour le programme 105 et 13% pour l'ensemble du ministère), la moitié de cette baisse étant due au transfert des ETP de la sous-direction des visas au ministère de l'Intérieur. La Cour constate que le pilotage du MAE est « *orienté vers le maintien du service rendu, sans interrogation sur la distinction des missions qui pourraient être considérées comme périphériques et celles qui constituent le cœur du métier consulaire* ».

Enfin, l'évolution du réseau est passée à la loupe :

La Cour recommande la poursuite de la rationalisation en Europe et « *dans les pays où les conditions de sécurité sont comparables à la France* », en reconsidérant la présence de consulats généraux dans les capitales. Elle s'interroge sur une évolution possible du réseau aux Etats-Unis.

Les mesures RGPP (consulats à gestion simplifiée, pôles régionaux, services communs de gestion, centralisation de certaines missions) n'ont pas eu tous les effets attendus.

Par exemple, la centralisation de l'état civil à Berlin n'a pas empêché Munich de garder un rôle de conseil important, nos ressortissants exigeant un service de proximité.

Quant aux pôles régionaux, ils n'ont pas permis d'économie d'ETP mais doivent être encouragés car ils peuvent être une alternative à une fermeture de poste.

Les **valises Itinera** constituent une solution souple pour les pays étendus « *mais confortent l'idée que les services consulaires doivent en toute hypothèse être rendus* ».

Aujourd'hui, le MAE envisage un réseau à 3 niveaux (du poste à gestion simplifiée (PGS) au consulat offrant l'ensemble des services) mais en les appelant tous Consulat Général, ce qui nuit à la lisibilité. La Cour s'interroge également sur le sens d'une présence française sans moyens. Elle recommande de mutualiser et de regrouper les services : en colocalisant avec des partenaires européens; en centralisant sur un seul consulat par pays les dossiers d'état civil; en amplifiant la constitution de pôles régionaux « *au-delà de l'expérimentation actuelle* »; en développant le réseau des consuls honoraires.

La CFDT-MAE rejoint totalement l'analyse de la Cour lorsqu'elle souligne que « les années récentes ont enregistré un accroissement spectaculaire des missions attribuées aux postes consulaires, auxquelles les agents du ministère ont tenté de répondre au mieux, non sans provoquer en retour une attente – voire une exigence - de plus en plus grande de la part des ressortissants français, qu'ils soient de passage ou durablement installés ». La Cour constate d'ailleurs que nos moyens ne sont pas à la hauteur de nos ambitions, notamment dans nos services des visas où les moyens de nos partenaires britanniques et allemands sont bien supérieurs.

La CFDT-MAE approuve également les propositions de simplifications proposées par la Cour : simplification et dématérialisation des procédures d'inscription au Registre, lien entre la liste électorale consulaire et le Registre, limitation des conditions de délivrance des cartes d'identité. S'agissant des élections, la suppression de l'envoi des professions de foi est une bonne idée mais les propositions sur les modalités de vote sont peu audacieuses : la suppression du seul vote par procuration n'apportera pas d'allègement significatif du travail.

A cet égard, la communication de l'administration est pour le moins contradictoire : dans son dialogue avec les organisations syndicales, elle paraît déterminée à alléger la charge de travail des agents ; mais dans ses instructions aux postes, elle ne parvient pas à s'affranchir de l'influence des élus et indique que « l'urne doit se rapprocher de l'électeur » !

D'autres propositions de la Cour soulèvent des interrogations : comment la Cour peut-elle à la fois constater que des mesures (transfert ou centralisation des transcriptions, pôles régionaux) n'ont pas rempli leurs objectifs, et recommander qu'elles soient étendues ?

Lors du comité technique des 6 et 7 novembre, la CFDT-MAE a manifesté son désaccord avec l'idée, qui semble être le fil rouge de ce rapport, selon laquelle la centralisation et le regroupement d'activités sont la solution à tous les maux.

Le CTM vu par les recrutés locaux...

par Kossi Moumouni Agboké de la section de Lomé (Togo)

Le comité technique ministériel des 6 et 7 novembre 2013 à Paris à L'Hôtel du ministre au 37 quai d'Orsay, Paris 7ème a vu la participation des recrutés locaux en tant qu'experts et titulaires. C'est un rêve devenu enfin une réalité de voir le personnel de recrutement local ou autre appellation (agent de droit local) être dans une même salle et débattre devant les patrons de l'administration, (tels que le Directeur général de l'Administration, le Directeur des Ressources humaines et Le Ministre des Affaires étrangères, Laurent FABIOUS) sur les problèmes statutaires, d'organisation, de modernisation, de réforme et de questions budgétaires du Ministère ainsi que sur la plate-forme de revendications des recrutés locaux de l'ensemble du réseau diplomatique, consulaire et culturel.

En effet, les recrutés locaux sont électeurs et éligibles au CTM par l'Arrêt du conseil d'Etat/CFDT-MAE du 29 juillet 1998 et notre syndicat la CFDT-MAE n'a ménagé aucun effort pour inviter à ce CTM des recrutés locaux et pour assurer la défense de ces mêmes recrutés locaux qui sont les parents pauvres de l'Administration, qui ne sont même pas reconnus comme fonctionnaires de l'Etat et ne sont classés ni dans les catégories A, B et C... L'indemnité de résidence, ils ne connaissent pas... des agents « entièrement à part » appelés « le petit personnel » mais pourtant qui représentent les 4/5 des effectifs des employés du Ministère exerçant des tâches diverses d'agent d'accueil, agent consulaire, secrétaire, gestionnaire, technicien, intendant-adjoint, attaché de presse, médecin, bibliothécaire, agent d'entretien, jardinier, gardien, maître d'hôtel, cuisinier, chauffeur...

Le CTM est venu nous donner du baume au cœur par l'analyse, la pertinence et la clarté des doléances nous concernant présentées aux patrons de l'Administration : le coût-vie, la commission de la revalorisation des grilles, l'application du cadre salarial, les conditions et temps de tra-

vail, la question du rattachement du réseau culturel à l'Institut français et ses conséquences budgétaires, le dialogue social et la protection sociale, etc...

Cette participation des recrutés locaux est d'une importance capitale à cause non seulement des sujets listés dans l'ordre du jour mais également de l'écoute attentive lors des débats par l'Administration. Pour nous recrutés locaux, c'est une expérience enrichissante car cela nous a permis de vivre « en live » les échanges entre les organisations syndicales (la CFDT, la CGT, l'ASAM-UNSA, FSU, FO et USASCC) et l'administration sur les récurrentes questions liées aux recrutés locaux.

Le moment tant attendu fut l'arrivée du Ministre des Affaires étrangères, Monsieur Laurent FABIOUS, entouré de son équipe. A cette occasion notre syndicat a, d'une façon succincte et précise, présenté avec clarté un résumé des points abordés le mercredi, et ceci est le fruit de recherches, de préparations et d'expériences de la CFDT en matière de négociation.

La participation des recrutés locaux au CTM dernier n'est pas une première et reste un moment important même si nous avons subis des attaques verbales de certains syndicats.

Les recrutés locaux remercient notre secrétaire générale Nathalie BERTHY et toute l'équipe du conseil syndical, surtout les femmes qui ont été à l'honneur (courageuses et actives) au cours du CTM.

Nous sommes repartis ragaillardis et plein de culture et d'expériences syndicales de la CFDT par le débriefing fait par Jean-Pierre FARJON et Nadine MONCHAU le vendredi et cela nous a aussi permis d'avoir plusieurs flèches dans nos carquois pour la défense non seulement de nos intérêts socioprofessionnels mais aussi pour relever le défi de la RGPP, que dis-je, de la MAP.

Calendrier des réunions



Section Nantes	Section Paris
mardi 22 janvier, 12h 30- 13h30 salle intersyndicale Breil IV	Assemblée générale le jeudi 30 janvier 2014 de 16h à 18h à la cafétéria (Convention)
mardi 5 février, 12H30-13H30 salle intersyndicale Breil IV	



Bonnes fêtes de fin d'année !